

APPEL A PROJETS – PRATIQUES SPORTIVES DE LOISIRS

L'UFOLEP Nationale lance un Appel à Projet pour accompagner les associations, les comités départementaux dans le développement des pratiques sportives de loisirs.

CONTEXTE

Notre société est en pleine mutation. La pandémie que nous avons traversée a largement contribué à modifier nos modes de vie, nos habitudes et nos pratiques. Le champ sportif n'échappe pas à ces changements. Les pratiquants sportifs qu'ils soient habituels ou occasionnels ont changé leurs habitudes et parfois même leur approche de l'activité physique et sportive. Les modalités de pratiques, les lieux, les typologies et les motivations à pratiquer une activité évoluent. L'UFOLEP en tant que fédération sportive « laboratoire » se doit d'être force de proposition face à ces changements.

Le baromètre du sport 2022 nous donne quelques éclairages sur ces mutations qui s'opèrent dans le champ sportif. Depuis 2020, il y a un effet de reprise de la pratique sportive avec un nombre de pratiquant qui repart à la hausse, les **espaces naturels sont plébiscités** et les activités physiques se déroulent davantage en **autonomie**.

En dehors du cadre sportif, les technologies numériques se sont imposées dans un grand nombre de nos activités. Cela nous conduit à passer de plus en plus de temps assis et devant les écrans. L'inactivité et la sédentarité ne cessent de croître et cela est valable dès le plus jeune âge.

Les chiffres sont formels : les **adultes sont 80%** à passer au moins **3 heures** par jour devant leurs écrans hors activité professionnelle. Ils passent en moyenne 9 heures par jour assis les jours non travaillés. Concernant les plus jeunes, les **6 -10 ans** sont **37% à ne pas atteindre les recommandations** d'une heure d'activité physique par jour. Ce chiffre atteint **73%** pour les jeunes **de 11 – 17 ans**. Et entre 3 et 17 ans, la moyenne de temps passé devant les écrans est de 3 heures par jour en France (ONAPS).

L'offre d'activité physique et sportive UFOLEP doit être une solution à l'inactivité croissante de la population, une incitation au mouvement et au partage d'instant conviviaux.

La **santé**, la **détente** et le **plaisir** sont les principales **sources de motivations** de pratiquer une activité physique et sportive. Loin des logiques compétitives et de la quête de médailles, un grand nombre de pratiquants sportifs cherchent avant tout à se faire plaisir. Le nombre croissant de pratiquants réguliers ou occasionnels **en dehors de toute structure** sportive en est la preuve. Les **pratiques sportives de loisirs** sans but compétitif attirent de plus en plus de pratiquants de tout âge et de tout horizon.

Une tendance que nous ne retrouvons pas dans nos statistiques. En effet, **les activités de loisirs peinent à revenir aux chiffres** d'avant COVID (2019-2020), comme en témoignent les activités de la forme pratique douce et cardio ou le VTT randonnées qui connaissent **une baisse de 11%** en nombre de licenciés par rapport à N-3 (2019-2020).

Au regard de ces constats, il semble essentiel de **proposer un cadre fédéral innovant** qui correspond aux besoins et aux attentes des publics ne recherchant pas la performance.

Un temps de travail a été organisé lors du **rassemblement fédéral du Pradet (2022)** qui a conduit à des premières pistes de réflexion autour du développement des activités sportives de loisirs.

L'objectif de ce week-end était de définir un cadre général des pratiques sportives de loisirs, argumenter sur les bénéfices liés au développement de ces pratiques et également d'imaginer/conceptualiser des solutions futures pour répondre à notre problématique : « fédérer et fidéliser les pratiques sportives de loisirs ».

Plusieurs résultats en sont sortis avec la définition d'un **périmètre** dans lequel s'inscrit notre vision des **activités de loisirs**, c'est-à-dire : des **pratiques non-compétitives** qui englobent à la fois les **pratiques multisports** et les **activités de santé et de bien-être**.

Un premier travail, qui laisse présager de belles perspectives de développement pour nos pratiques sportives de loisirs. A la suite de ce temps, **l'ambition est donnée** : passer de la réflexion à l'expérimentation.

L'APPEL A PROJETS

Le cadre et l'offre fédérative doivent **faciliter l'engagement**, inciter les publics à pratiquer une activité physique régulière et réduire leur comportement sédentaire. Ici réside l'enjeu de notre appel à projet ; innover pour fédérer et fidéliser de nouveaux publics à travers les pratiques de loisirs.

Une attention particulière sera portée sur le public visé par votre projet, considérant que le public jeune (11-18 ans) et féminin sont davantage éloignés du cadre fédéral. Les activités de loisirs pourraient être un levier au service de leur engagement dans nos associations.

Les champs des possibles sont vastes ; proposer un **nouveau modèle fédératif**, **nouveau format d'affiliation**, une **nouvelle offre**, des **nouvelles activités...** Avec pour objectif de construire un **projet innovant** et **réalisable**, l'expérimenter, puis le décliner.

A vous de jouer !

Les **objectifs** de cet **appel à projets** :

- Accompagner des projets **innovants**
- **Fédérer** de nouvelles pratiques sportives de loisirs
- **Fédérer** et **fidéliser** les publics

A travers cet appel à projets, nous souhaitons encourager des initiatives, les renforcer et les inscrire dans la durée par la mise en place d'un accompagnement favorable à celles-ci.

QUI EST ELIGIBLE ?

L'ensemble **des associations et comités départementaux UFOLEP.**

Dans le cas où une association serait porteuse du projet, ce document doit être **impérativement rempli avec son comité départemental.**

Pour les comités départementaux, le projet doit être mené en collaboration avec une/des association(s) de votre réseau et possiblement avec d'autres structures externes.

QUELS PROJETS ?

Tout projet **innovant** comportant la notion de **fédérer** les pratiques sportives de loisirs et/ou **fidéliser** les publics.

Comme présenté précédemment, le projet, par son offre sportive, devra comporter un caractère non compétitif.

Objectifs auxquels doit répondre le projet :

1. Promouvoir de **nouvelles pratiques de loisirs**
2. Proposer une **nouvelle formule d'adhésion**
3. Toucher un **nouveau public**

Le projet devra répondre à 2 objectifs minimum.

La mise en œuvre du projet devra réunir des étapes inhérentes au bon déroulement de celui-ci : conceptualisation, expérimentation, évaluation.

COMMENT REpondre A CET AAP ?

Vous devez compléter le dossier accessible en suivant le lien ci-dessous.

Accédez au dossier : [ici](#)

Le document est à renvoyer à mbeaure.laligue@ufolep.org / tpourageaud.laligue@ufolep.org

Date limite de dépôt des dossiers : 1^{er} octobre 2023

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

- Accompagnement **humain** sur les différentes étapes de la conceptualisation à l'évaluation avec notamment la **création d'un Groupe de Travail**.
- Accompagnement **financier** à hauteur de 2 000 euros maximum, qui pourra comprendre :
 - Accompagnement **communication** (PAO, newsletter, etc...) : en fonction du projet
 - Accompagnement **matériel** : dotation en fonction des besoins inhérents au projet
 - Autres

L'accompagnement dépendra du projet et de sa recevabilité.

L'ECHEANCIER

